

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - COMITE DE SUIVI DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ESPACE MICHEL BERGER : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE DEUX OCTOBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 26 septembre, s'est rassemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
Mme TROUZIER EVEQUE, Mme ABDELOUHAB,
M. PORTIER, Mme CAMPAGNE, M. PURGAL,
Mme BRULE, Mme CAPBLANC, M. BOISCO,
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET,
Le nombre de conseillers Conseillers Délégués
en exercice est de 35 M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. ZAMBUJO, M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ,
Mme CHRISTIN, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
et M. FLAMENT
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. WILLIOT	à	Mme CAMPAGNE
M. FABRE	à	M. PURGAL
Mme QUEYRAT-MAUGIN	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC
M. LAMARCHE	à	M. PONCHEL
M. BOULIGNAC	à	M. FLAMENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HELT

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 02 octobre 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025/1002 - DL2025 - 196 - DE

Publiée le 08 octobre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Pour le Maire

Par délégation

Secrétaire Générale des Services



C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/126 du 02 octobre 2025

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - COMITE DE SUIVI DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ESPACE MICHEL BERGER : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21, et L 2121-21.

Vu la délibération N° 2020/86 du 10 juillet 2020 portant - comité de suivi de la délégation de service public pour l'Espace Michel Berger – désignation des membres,

Vu la délibération n°2023/143 du Conseil Municipal du 14 décembre 2023 confiant la gestion de l'Espace Michel Berger par délégation de service public à l'association ADAME,

Vu la délibération N° 2025/87 du 19 juin 2025 portant - comité de suivi de la délégation de service public pour l'Espace Michel Berger – remplacement d'un conseiller municipal,

Considérant qu'un Comité de suivi est prévu par le contrat de délégation de Service Public,

Considérant que le Comité est présidé de droit par le Maire ou son représentant,

Considérant qu'outre son Président, ce comité comprend 6 membres qui sont pour moitié des membres du Conseil Municipal désignés en son sein et des représentants du délégataire.

Considérant qu'afin d'assurer une bonne gestion de l'Administration suite à la volonté de Monsieur GORZA Laurent de quitter la majorité municipale, il convient de le remplacer au sein du Comité de suivi de la délégation de service public pour l'Espace Michel Berger,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Ière Commission,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 23

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 12

DECIDE :

Article 1^{er} : De désigner au sein du comité de suivi de la délégation de service public pour l'Espace Michel Berger :

– Madame HELT Liliane

Article 2 : dit que le reste du dispositif de la délibération N° 2020/86 du 10 juillet 2020 modifiée demeure inchangé.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N° 2025/126 du 02 octobre 2025

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Liliane HELT

Conseillère municipale
déléguee aux collectifs citoyens
autour du développement durable